



En tant que service local de référence pour l'information des parents et des assistants maternels, votre rôle est primordial :

- 

Accompagner les assistants maternels sur le nouveau parcours d'inscription
- 

Sensibiliser et promouvoir le site auprès des assistants maternels et des parents
- 

Aider et orienter les assistants maternels qui ont besoin d'assistance dans leurs démarches en ligne.

Les réponses à vos questions au sujet de la refonte du parcours d'inscription des assistants maternels



En tant que RPE, quel est l'apport de monenfant.fr dans mon quotidien ?

Dans le cadre de vos missions, vous utilisez monenfant.fr comme un outil de travail en consultant quotidiennement des informations fiables et mises à jour directement par les assistants maternels.

En effet, monenfant.fr a la vocation de devenir le portail national de référence permettant de faciliter la mise en relation entre l'offre d'accueil individuel ou collectif et la demande des familles. Il propose également du contenu spécifique au métier d'assistant maternel.

Comment les RPE peuvent-ils être accompagnés par monenfant.fr dans leur mission auprès des parents et des assistants maternels ?

Votre proximité géographique et relationnelle avec les familles et les assistants maternels vous positionne comme un intermédiaire de confiance pour ces personnes.

Grâce au nouveau parcours d'inscription des assistants maternels sur monenfant.fr, vous disposerez d'informations essentielles (localisation, projet d'accueil, disponibilités, etc...) permettant d'accompagner les parents dans leurs recherches, et ainsi favoriser l'employabilité des assistants maternels.

Comment monenfant.fr s'assure-t-il de la fiabilité de ses données ?

Avec le nouveau parcours d'inscription des assistants maternels, tout est mis en œuvre pour vérifier et sécuriser les informations présentes sur le site :

- un système de vérification d'identité par le SNGI (Système National de Gestion des Identifiants) assurera la conformité des informations fournies.
- une équipe composée d'agents de Caf différentes sera en charge de la vérification des documents et de la validation des demandes d'inscription au niveau national.
- les agents Caf veilleront à la mise à jour des mouvements d'agréments : retrait d'agrément, suspension, cessation d'activité.



Certains assistants maternels peuvent avoir besoin d'aide pour la réalisation de leurs démarches sur monenfant.fr : questions spécifiques, accès à du matériel informatique, création de leur profil...

Les réponses à vos questions au sujet de la fracture numérique



En tant que RPE, comment accompagner les assistants maternels qui ont besoin d'assistance pour la réalisation de leurs démarches ?

Des outils et éléments de communication sont mis à votre disposition afin que vous soyez le premier niveau de réponse aux interrogations et besoins des assistants maternels :

- Une présentation générale de monenfant.fr et du nouveau parcours des assistants maternels
- Un guide pas à pas expliquant l'inscription d'un assistant maternel sur monenfant.fr
- Des supports de communication sur le nouveau parcours.

Vous pouvez également accompagner les assistants maternels dans leurs démarches en ligne sur monenfant.fr, ou encore leur proposer des ateliers de formations aux outils numériques et/ ou de présentation de monenfant.fr.

Existe-t-il des structures dédiées à l'accompagnement numérique des usagers ?

Il existe des structures dont le rôle est d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. Ces partenaires disposent de tous les éléments sur le nouveau parcours d'inscription afin d'aider au mieux les assistants maternels.

- Les **points relais Caf**, qui délivrent une information générale ou personnalisée, donnent accès aux sites internet institutionnels et accompagnent l'utilisateur dans ses démarches.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des points relais Caf sur le site Caf.fr de votre département.

- Les **points numériques Caf**, qui aident à la réalisation des démarches Caf en ligne, et donnent accès à du matériel informatique (ordinateur / imprimante / scan)

Vous pouvez retrouver l'ensemble des points numériques Caf sur le site Caf.fr de votre département.

- Les **structures France Services** qui délivrent une information de premier niveau, accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives en ligne et proposent un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des structures France Services sur la page France Services du gouvernement : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>